



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

| | | |
|-----------------------|----|--|
| N°2022-61 | | L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30 |
| Nombre de conseillers | | |
| En exercice | 33 | |
| Présents | 25 | |

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Alain PINET | donne pouvoir à Eric HEUILLET |
| Annie NAVARRE | donne pouvoir à Evelyne RIERA |
| Benoit CAMPO-CASTILLO | donne pouvoir à Pierre SAFORCADA |
| Sébastien GIRAUDO | donne pouvoir à Joël GUILLERMIN |
| Nathalie MORENO | donne pouvoir à Céline RICOUL |
| Fanette ARIAS | donne pouvoir à Manuel ISASI |
| Corinne MARQUERIE | donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER |
| Yves CAZES | donne pouvoir à Frédéric IMBERT |

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

**INSTALLATION D'UNE VASQUE DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS
ACCEPTATION D'UN DON**

Rapporteur : Didier LACOUZATTE, Conseiller Municipal délégué au protocole et aux cérémonies

En janvier dernier, la Commune a installé une vasque devant le monument aux morts afin d'allumer la Flamme du Souvenir, à l'initiative du Comité de Saint-Gaudens de la Société des Membres de la Légion d'Honneur.

Afin de participer aux frais d'installation (4 736€ HT), le Comité a fait don à la Commune d'une somme de 3 300€ intégrant une participation de l'association Le Souvenir Français pour un montant de 300€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2242-1

VU la lettre du Président du Comité de Saint-Gaudens de la Société des Membres de la Légion d'Honneur en date 14 janvier 2022 informant le Maire de Saint-Gaudens de ce don,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier LACOUZATTE, Conseiller Municipal délégué au protocole et aux cérémonies,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTÉ le don susvisé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS